



Formation La fabrication de savons à froid – Initiation et approfondissement

Du lundi 10 et Mardi 11 Janvier 2022 aux Premiers Sapins (25)

Objectifs pédagogiques

Savoir fabriquer ses propres savons – Maîtriser les techniques de saponification à froid – Elaborer des recettes à bases de ses propres produits.

Public visé

Producteurs.trices de plantes aromatiques installé.es ou en cours d'installation souhaitant développer la fabrication artisanale de savons.

Prérequis : Aucun.

Intervenant : Sylvain Turina, évaluateur cosmétique, formateur, producteur-savonnier SIMPLES

Lieu, Dates et Horaires

Les 10 et 11 Janvier de 9h à 17h

Au gîte Hautepierre, le Chatelet, 1 rue Murot 25 580 les Premiers sapins

Déroulé

Jour 1

Matinée Accueil des stagiaires, tour de table de présentation des stagiaires et de leurs attentes - Théorie de la saponification à froid – Démonstrations **Après-midi** Réalisation d'un premier savon basique

Jour 2

Matinée Le cadre réglementaire : rappel de la réglementation cosmétique européenne - Approfondissement : Calcul des taux de glycérine, du taux de surgras et de la quantité de soude dans le cas de mélanges d'huiles **Après-midi** Découpe des savons de la veille, conditions de séchage et de cure - Approfondissement : réalisation de savons colorés et techniques simples d'embellissement.

Méthodes pédagogiques : Cours théorique sur tableau, démonstration dans la salle de transformation, Mise en situation : fabrication de savons en poste de travail en binôme ou trinôme.

Moyens matériels : Matières premières : Huiles végétales, hydrolat, soude caustique, huiles essentielles, argiles. Ustensiles : gamelles et saladiers en verre, inox ou plastique alimentaire, mixer plongeant plastique/inox, bécards, fouets, moules en silicone.

A apporter par les stagiaires: Blouse, lunettes de sécurité, gants de laboratoire et charlotte + leurs propres matières premières s'ils le souhaitent.

Modalités d'évaluation des acquis : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation. **Modalités d'évaluation de la satisfaction** : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

Financier(s)



INFOS et logistique

Durée de la formation 2 jours, 14h00

Date limite d'inscription 17/12/2021
(bulletin d'inscription en page 2)

Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(350€)

Producteurs SIMPLES non VIVEA → 70€

Autres publics : 150€ + adhésion au syndicat

Conditions d'accueil

Restauration Prévoir de quoi faire vos repas
Hébergement Possibilité d'être hébergé.e sur place les nuits des 09/01 et 10/01 (préciser sur le bulletin d'inscription en page 2) au gîte Hautepierre en chambre de 3 personnes (15€/nuit draps non compris). Cuisine équipée à disposition. Contact du gîte pour plus d'infos : 07 86 01 17 86

Responsable de stage :

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou
secretariat@syndicat-simples.org

Animatrice de la formation sur place :

Karelle Arnould : arnould.karelle@gmail.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.



Bulletin d'inscription

Formation : La fabrication de savons à froid – Initiation et approfondissement
Les 9 et 10 Janvier aux Premiers Sapins (25)

**A retourner par courrier avant le 17 Décembre à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:
Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST**

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Date de naissance (si financement VIVEA)

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

Coût de la formation

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **150 €**

(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

Hébergement et restauration

- Je souhaite dormir sur place la nuit du 09/01 : 15 €
- Je souhaite dormir sur place la nuit du 10/01 : 15 €

TOTAL :€

(Merci de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque correspondant à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :